

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 05 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Thierry GOUIX, Catherine LEMAITRE, Olivier DAVY, Jean-Pierre PAQUET, Julia MATHON QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Virginie BERTHIER, Sandrine ROULLIER, Nicolas GILLES.

Arrivée de Nicolas GREGOIRE et Laurence ADAM à 19h30.

Arrivée de Thierry GOUIX à 19h50.

Procurations : Julia MATHON QUELLIEN à Franck ROBILLARD

Absents excusés : Gilles ARMAND, Isabelle IMBEAUD.

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Délibération n° 47/2018 : intervention de M URBAN Joseph et Mme MARIE Stéphanie

M le Maire donne la parole à M URBAN qui rappelle à l'assemblée qu'il avait sollicité la commune pour acquérir une bande de terrain de 250 m2 appartenant à la commune au prix de l'euro symbolique. Sa requête avait fait l'objet d'un refus. Il souhaite renouveler sa demande et présenter ses arguments.

Après son exposé, M URBAN se retire de la séance.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal débat sur le sujet.

Après débat, le conseil municipal, décide :

- De refuser la vente de la parcelle : contre 9 pour : 0 abstention : 3

Il est noté l'arrivée de M Thierry GOUIX à 19h50 qui prend part au vote suivant :

- Il est proposé de laisser la jouissance du terrain à M URBAN , en contrepartie il devra édifier la clôture à sa charge.

A cette proposition, 6 membres votent « pour », 5 membres votent « contre » et 2 personnes s'abstiennent.

Délibération n°48/2018 : mission de maîtrise d'œuvre pour travaux de gestion des eaux pluviales

M Davy Olivier, maire adjoint, présente un devis du cabinet SOGETI relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de gestion des eaux pluviales traversant la propriété de M Lerouillois.

L'offre a pour objet :

- L'assistance à la passation des contrats de travaux
- La direction de l'exécution des contrats de travaux
- L'assistance aux opérations de réception
- Les visas

Le montant de l'offre s'élève à 4 860 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre.

Délibération n° 49/2018 : devis SDEC Energie Eclairage de Bully

M Davy Olivier, maire adjoint, présente un devis du SDEC Energie pour le renouvellement des lampadaires sur la RD 147 à Bully suite aux travaux d'aménagement qui vont être réalisés.

Le coût total s'élève à 30 492.54 € TTC réparti comme suit :

- Part à charge du SDEC Energie : 13 975. 75 € TTC
- Part à charge de la commune : 16 516.79 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis.

Délibération n° 50/2018 : retrait de la délibération relative à la CFE devenue sans objet :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des observations de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant les délibérations prises par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il explique que ces délibérations ont été prises lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or, depuis, la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale, à savoir la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon à fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est seul compétent en matière de décision sur la CFE.

Il précise que les délibérations de la commune de Feuguerolles-Bully prises en date du 02 mai 1991 et du 24 août 1995 sont devenues sans objet. Il propose de les rapporter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Décide de rapporter les délibérations prises en date du 02 mai 1991 et du 24 août 1995 concernant des exonérations de CFE.
- Charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération n° 51/2018 : demande d'achat d'un terrain par M Guinaudeau

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de m Guinaudeau qui recherche à acquérir un terrain pour exercer son activité professionnelle à savoir l'éducation canine. Il serait intéressé par un terrain situé au fond du chemin de la Mine, près de l'antenne relais et du parc accrobranche.

Après débat, le conseil municipal, par 10 voix « contre » et 3 abstentions refuse, en raison de la proximité d'activités liées au tourisme (accrobranche, VTT, randonnées,...)

Délibération n° 52/2018 : convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux pluviales et ouvrages annexes

Monsieur le Maire informe qu'il convient de signer une convention entre la commune et M Lerouillois suite aux travaux de gestion des eaux pluviales traversant la propriété de M Lerouillois.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise m le Maire à la signer. La convention est jointe à cette délibération.

Choix des entreprises pour la traverse de Bully :

M le Maire expose que la commission d'attribution des marchés du conseil départemental, dans le cadre du groupement de commandes, ne se réunissant que le 12 juillet, ce sujet ne peut être délibéré. Il propose de réunir le conseil municipal le jeudi 12 juillet à 19h30.

M Paquet Jean-Pierre fait remarquer à l'assemblée qu'il n'a pas été présenté le projet des travaux aux membres du conseil municipal et le regrette.

M le Maire et M Davy rappellent que le projet a bien été présenté sur plan en réunion publique et en conseil municipal lors de la présentation des estimations du coût des travaux.

Questions diverses :

1. M le Maire informe l'assemblée que les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL concernant les travaux du gymnase n'ont pas été retenus. M le Maire précise qu'il va adresser un courrier de requête auprès du secrétaire général de la Préfecture.
2. Mme Lemaitre signale que le camion de la commune a été vu à la déchetterie ce jour à la déchetterie avec des sacs poubelle de déchets ménagers
3. Amand COQUET demande à ce que les coordonnées de l'architecte urbaniste qui travaille avec LCV développement lui soient communiquées.

Fin de la séance à 21h.